AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
Liberté Égalité Fraternité

INSTITUT FRANÇAIS TUNISIE

NUITS DE LA LECTURE – IFT 2022

Jeu-concours sur Facebook du 20 au 28 janvier 2021

@IFTunisie #nuitdelalecture

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Objet du concours

L'Institut français de Tunisie organise un jeu-concours « *Aimons toujours ! Aimons encore !* », réservé aux utilisateurs de Facebook, du 20 au 28 janvier 2022 (désigné ci-après le « Jeu-concours »).

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu-concours est gratuite. Il est ouvert à toute personne physique résidant en Tunisie sans limite d'âge. La participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale.

Le nombre de participations est limité à un enregistrement maximum par illustration et par participant (même nom, même prénom, même pseudonyme, même compte Facebook, même adresse postale et même adresse mail).

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Le jeu-concours est accessible sur le réseau Facebook, à compter du 20 et jusqu'au 28 janvier 2022, à 11h.

Pour jouer les participants doivent :

- posséder un compte Facebook et pouvoir se connecter ;

- s'abonner à la page Facebook de l'Institut français de Tunisie ;

- publier un commentaire maximum par illustration. Le commentaire peut être en français, en arabe, en tunisien ou toute autre langue vivante.

ARTICLE 4 : Prix

La personne dont le commentaire, toutes les illustrations confondues, aura reçu le plus de « J'aime » gagnera le jeu-concours.

Le(la) lauréat(e) gagnera une des illustrations de son choix, imprimée et encadrée, proposées dans le cadre de ce jeu-concours :

- **Illustration 1** de Seif Eddine Nechi
- **Illustration 2** de Sébastien Vassant
- **Illustration 3** de Nadia Khiari, alias Willis from Tunis

ARTICLE 5 : Obligations

Les commentaires doivent obligatoirement respecter le thème du jeu-concours et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Ils ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les commentaires seront automatiquement écartés du jeu-concours. Ainsi, l'organisateur se réserve le droit de retirer du jeu-concours, sans préavis, tout commentaire à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Le participant **déclare** et **garantit** être l'auteur commentaire posté pour le jeu-concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public du commentaire.

ARTICLE 6 : Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de l'acceptation du règlement, en tant qu'auteur du commentaire publié consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que son enregistrement soit publié et soit consultable sur les réseaux sociaux et site web de l'Institut français de Tunisie, et ce à des fins promotionnelles du concours, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Il sera fait systématiquement mention du nom et/ou pseudonyme du compte Instagram des auteurs des enregistrements publiés.

Aucun autre usage ne sera fait des commentaires soumis à participation, hormis celui de promouvoir ce jeu-concours.

Liste des réseaux sociaux et site web de l'Institut français de Tunisie susceptibles de publier ou partager les enregistrements soumis dans le cadre du jeu-concours :

Instagram : https://www.instagram.com/IFT

Facebook : https://www.facebook.com/IFT

Twitter : https://twitter.com/IFT

Site Internet : https://www.institutfrancais-tunisie.com/

ARTICLE 7 : Mise à disposition du règlement en ligne

Le présent règlement est disponible sur le site de l'Institut français de Tunisie où il peut être consulté et imprimé gratuitement et à tout moment.